



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT  
PLACE ROGER SALENGRO**

Arrêté de police N°11/2018 du 07 février 2018

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN*

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités  
Territoriales*

*Considérant qu'une fête foraine se déroulera sur le territoire  
de la Commune du samedi 03 mars 2018 au mercredi 14  
mars 2018 et qu'il est nécessaire de réglementer le  
stationnement des caravanes et véhicules des forains.*

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

*Les forains sont autorisés à stationner leurs caravanes et  
véhicules sur la place Roger Salengro à compter du mercredi  
28 février 2018 et ce pendant toute la durée de la fête foraine.*

**ARTICLE 2**

*A leur départ, ils veilleront à laisser les lieux en parfait état  
de propreté.*

**ARTICLE 3**

*Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont  
chargés de l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,  
Le 07 février 2018*

*Le Maire,  
Maryline Lucas*

